

CONNAÎTRE LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES 18H À 20H

ORGANISATEUR(S) : CADRAN - VILLE DE NANTES

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



2h



En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Contenu :

- Connaître la responsabilité civile et pénale des dirigeant.e.s associatifs et leurs obligations,
- S'informer sur les réglementations qui peuvent conditionner la responsabilité des dirigeant.e.s
- S'approprier les obligations en terme d'assurances et les mettre en œuvre (formalités, procédures)

Validation de l'inscription :

Pré-inscription obligatoire, au plus tard 48h avant.

Inscription ensuite confirmée par un mail du CADRAN.

Pour toute inscription, merci de bien vouloir vous inscrire sur l'annuaire des associations nantaises <https://metropole.nantes.fr/annuaire-des-associations> ou au 02 40 41 50 47.

Public :

Bénévoles, porteurs et porteuses de projet associatif nantais, dans la limite de 2 personnes maximum par association, en fonction des places disponibles.

Les salariés relèvent d'un autre statut. Ils peuvent se tourner vers les opérateurs de compétences (OPCO) afin de bénéficier de leurs droits à la formation continue <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

DATE(S) DE LA FORMATION

CONNAÎTRE LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES 18H À 20H



10 décembre 2026
18h à 20h

POUR S'INSCRIRE

-  02 40 41 50 47
-  cadran@mairie-nantes.fr
-  <https://formations-benevoles-paysdelaloire...>

STRUCTURE FORMATRICE

-  CADRAN - Ville de Nantes
-  Voir la présentation de cette structure